



Décision n° CODEP-OLS-2019-015577 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 04 avril 2019 autorisant EDF à prolonger de cinq ans l'autorisation de détention et d'utilisation de quatre sources radioactives des réacteurs 1 à 4 de la centrale de Dampierre-en-Burly (INB n° 84 et 85)

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 593-15 et R.593.55 à R.593-58 ;

Vu le décret du 14 juin 1976 autorisant la création par Électricité de France de quatre tranches de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly dans le département du Loiret ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu le courrier de l'ASN référencé CODEP-OLS-2019-004181 du 24 janvier 2019 ;

Vu la demande d'autorisation de modification notable transmise par courrier D453318051710 en date du 24 décembre 2018 et ses pièces jointes, notamment la note technique D5140/NT/18.102 indice a et la note d'analyse D5140/NACR/18.005 indice a ;

Considérant que, par courrier du 24 décembre 2018 susvisé, l'exploitant a déposé une demande d'autorisation de prolongation de l'autorisation de détention et d'utilisation de 4 sources radioactives KRT ; que cette modification constitue une modification notable de ses installations relevant du régime d'autorisation de l'Autorité de sûreté nucléaire régi par l'article R.593.56 du code de l'environnement susvisé,

Décide :

Article 1^{er}

Électricité de France (EDF), ci-après dénommée « l'exploitant », est autorisée à modifier les conditions d'exploitation des installations nucléaires de base n° 84 et 85 dans les conditions prévues par sa demande du 24 décembre 2018 susvisée.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État :

- par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification,

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Orléans, le 04 avril 2019.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
le chef de la division d'Orléans**

Signé par Alexandre HOULÉ